REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE
LA REPUBLIQUE

Décret N° 2011-612 du 20 Septembre 2011

Chargeant **Monsieur Raphaël EDOU,**
Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) de l'Intérim de **Monsieur DJENONTIN-AGOSSOU Valentin** Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du Dimanche 18 septembre 2011 au Dimanche 25 septembre 2011

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret 2011-598 du 11 septembre 2011, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale de l'Intérim du Président de la République.

DECRETE

Article 1er : **Monsieur Raphaël EDOU,** Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) est chargé de l'intérim de **Monsieur DJENONTIN-AGOSSOU Valentin** Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du Dimanche 18 septembre 2011 au Dimanche 25 septembre 2011

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Septembre 2011

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, absent et P.O.,

Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Chef de l'Etat,

Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS
PR 6 – AN 4 – CS 2- CC 2 – HCJ 2- CES 2 – HAAC 2 – PM 4 – MEPN 4 – SGG 4 – DC/MIL 2 - MINISTERES : 29, DEPARTEMENTS 12- JO 1.